

MUNICIPALITÉ SAINT-CÉLESTIN (PAROISSE)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par le soussigné Donald Brideau, directeur général & greffier trésorier, de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse) que lors d'une séance ordinaire du 6 décembre 2022, du conseil de cette municipalité, les membres ont adopté la résolution suivante;

Résolution # 2022-12-176 Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

Donné à Saint-Célestin (paroisse), ce 12^e jour du mois de décembre 2022



Directeur général & greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Donald Brideau, résident à Nicolet, DIRECTEUR GÉNÉRAL & greffier trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse) certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en :

EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE 14 DÉCEMBRE 2021 ENTRE 13:00 ET 16:00 HEURES,

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12 DÉCEMBRE 2022.



Directeur général & greffier trésorier